PROCÈS-VERBAL

DU 7 MAI 2026

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENTS:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Michel-André Lechasseur, conseiller :	siège nº : 2
Mme Valérie Huet, conseillère :	siège nº : 3
M. Pierre-Olivier Lecours, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

M. Joseph Gareau, conseiller :	siège nº : 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

9 personnes assistent à la séance.

26-05-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2026

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2026
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 avril 2026
5.3 Adoption du volet coopération intermunicipale en gestion documentaire
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter

8. Travaux publics-Transports
Pas de point à traiter

9. Hygiène du milieu
pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Dépôt et adoption du règlement # 291-26 portant sur l'entretien des bâtiments

10.2 Dépôt et adoption du projet de règlement # 292-26 portant sur le PPCMOI

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Adoption d'une résolution sur la pratique agroalimentaire

11.2 Remerciement à M. Marc Valcourt et Les Soudures Valcourt pour son importante donation

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par Mme Valérie Huet

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-002 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2026</u>**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2026;

Il est proposé par M. Michel-André Lechasseur et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

- La société Nationale de l'Est du Québec nous octroie une aide financière de 664,68$ pour la célébration de la fête nationale.

- Le Ministère du Transport nous annonce que pour le Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien – 2026-2027, une aide financière de 226 089$ nous est accordée.

- Le Maire de Sainte-Angèle-de-Mérici nous a envoyé une invitation à un souper spaghetti sont les profits vont à l'Opération Enfant Soleil.

- L'école du Mistral nous envoie une demande de commandite pour leurs Galas du mérite.

- L'école des Adultes nous envoie une demande de commandite pour leur Gala de fin d'année.

- L'écocentre nous informe qu'il passe à l'horaire d'été.

- Mme Judith Garon nous a envoyer un mot de remerciement pour la résolution de reconnaissance à son égard

4.2 <u>MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC</u>

- **Les règlements 288-25 ainsi que le règlement 289-25 ont été accepté par le conseil des maires.**
- **Une demande de subvention pour un projet inter MRC en rapport avec l'optimisation des services en technologie de l'information, communication et cybersécurité a été déposé.**
- **Une demande de subvention pour la bonification du projet de coopération intermunicipal en gestion documentaire a été déposé pour permettre aux municipalités de combler le rattrapage en archivage et ainsi se mettre aux normes selon les nouvelles lois.**

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

26-05-003

5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2026 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé par Mme Valérie Huet

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 avril au montant de 73 771.19$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-004

5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 AVRIL 2026</u>

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 avril 2026 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-005

5.3 <u>DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU VOLET – COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN GESTION DOCUMENTAIRE</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fond Région et Ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les villes et municipalité de la MRC de la Mitis, ainsi que la MRC de la Mitis, désirent présenter un projet de coopération intermunicipale en gestion documentaire, qui bonifie le projet de la convention d'aide 2023-002569, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fond Région Ruralité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale en gestion documentaire;

QUE le conseil municipal accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil municipal accepte l'adhésion de la ville de Mont-Joli à ce projet de bonification;

QUE le conseil nomme la MRC de la Mitis, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds Région Ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil municipal désigne M. Robert Lyman, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tout document

nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

PAS DE POINT À TRAITER

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

PAS DE POINT À TRAITER

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

PAS DE POINT À TRAITER

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

26-05-006

10.1 <u>DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) # 292-26</u>

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.36 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité, dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre en place un outil d'urbanisme afin d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à certains règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé M. Michel-André Lechasseur

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnietr adopte le projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) # 292-26;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-007

10.2 <u>DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS # 291-26</u>

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs habilitant la municipalité en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments sont établis aux articles 145.41 à 145.41.7 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de la loi sur les compétences municipale (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit que toute municipalité locale a compétence en matière de salubrité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.41 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.41 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ chapitre A-19.1) prévoit que le règlement doit contenir des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à protéger les bâtiments contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du règlement a été donné le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé M. Pierre-Olivier Lecours

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnietr adopte le projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments # 291-26;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

26-05-008 **11.1 <u>REMERCIEMENT À M. MARC VALCOURT DES SOUDURES MARC VALCOURT</u>**

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Valcourt a fait un important don matériel en concevant pour la municipalité un énorme foyer extérieur en fer;

CONSIDÉRANT QUE ce petit joyau aura un très grand impact lors des activités de la municipalité, notamment lors des interdictions de feu à ciel ouvert;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de ce foyer qui est de 5 000$;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé par M. Bruno Roy

QUE la municipalité envoie ses sincères remerciements à M. Marc Valcourt et Les Soudures Marc Valcourt pour ce don;

QUE la municipalité va apposer sur son mur de commanditaire majeur un panneau publicitaire de la compagnie Les Soudures Marc Valcourt;

QU' une copie de cette résolution soit envoyée à M. Marc Valcourt ainsi qu'à Les Soudures Marc Valcourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

26-05-009 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par Mme Valérie Huet de la lever de l'assemblée à 19h27.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier